

RECOMMANDATIONS

Les participants au colloque organisé par le Conseil International des Monuments et des Sites sur les "aspects particuliers de l'assainissement, de la restauration et de la mise en valeur des villes anciennes nord-africaines et asiatiques du Bassin méditerranéen",

réunis en Tunisie du 9 au 16 juin 1968, sur l'invitation du Gouvernement tunisien,

Expriment au Pays hôte leurs félicitations et leurs vifs remerciements pour l'organisation exemplaire de la rencontre ainsi que pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé et les multiples attentions qui leur ont été prodiguées;

Recommandent au Comité Exécutif d'adopter les conclusions suivantes :

Considérant que les précédentes rencontres d'experts internationaux organisées par le Conseil International des Monuments et des Sites, notamment à Cacérès (Espagne) en 1967, ont fait apparaître la nécessité urgente d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur des ensembles historiques en vue de leur intégration harmonieuse dans la vie contemporaine et dans la société future;

Que ces ensembles constituent, en effet, un élément fondamental et irremplaçable du patrimoine culturel de l'humanité;

Qu'ils présentent également un intérêt essentiel pour chaque nation, d'une part en évitant de la couper des racines de sa culture au moment où elle est soumise à la pression brutale de la civilisation actuelle, d'autre part en offrant aux visiteurs de plus en plus nombreux les moyens de mieux comprendre sa personnalité authentique;

Qu'ils sont un investissement financier et social d'une valeur exceptionnelle et doivent à ce titre contribuer de façon

importante à l'équilibre comme à l'expansion économique de la nation;

Que dans un tel contexte, les villes anciennes nord-africaines et asiatiques du Bassin méditerranéen sont le témoignage vivant de grandes civilisations qui ont joué et continuent à jouer un rôle déterminant dans la formation du monde d'aujourd'hui et dans l'expression de sa culture;

Que sans adaptation adéquate ces villes jusqu'ici remarquablement conservées dans leur structure et dans leurs aspects, se détérioreraient progressivement sous les effets les plus néfastes de la civilisation industrielle et perdraient ainsi leur authenticité, leur signification historique et leur rôle économique et social;

Qu'une telle situation est d'autant plus grave que dans le monde islamique, et à la différence des villes européennes où la cité ancienne est presque toujours le noyau géographique de l'expansion urbaine, le centre historique généralement enclos de remparts reste distinct de la ville moderne, qui se développe de façon indépendante à l'extérieur de l'enceinte, tendant ainsi à attirer hors des médinas les fonctions économiques et résidentielles indispensables à leur existence, et à les réduire à une activité d'artisanat parfois artificielle et de commerce touristique;

Que ces profondes mutations économiques et sociales sont susceptibles d'entraîner la dégradation irrémédiable de structures urbaines et de formes architecturales de grande qualité, mais fragiles et complexes, ce qui implique l'obligation de conserver avec le plus grand soin leur tissu et leur structure extérieurs et intérieurs;

Qu'ainsi apparait à l'évidence la nécessité d'assurer une compénétration de la vie entre la médina et la ville moderne, en harmonisant les fonctions des deux parties de l'agglomération de manière à assurer leur avenir économique et social et à jeter les bases d'une conservation dynamique de la ville ancienne;

Qu'une telle opération ne doit pourtant pas se réaliser au préjudice du patrimoine d'art et de culture, et que la réanimation ne peut s'effectuer que dans le respect des formes et des aspects traditionnels afin de ménager au maximum l'atmosphère et l'harmonie des médinas en y respectant les témoignages des différentes époques;

Qu'il importe donc de considérer les médinas non plus seulement comme le cadre des monuments importants qu'elles renferment, mais comme un tout homogène constituant un

ensemble cohérent, particulièrement vivant et parfaitement adapté à l'échelle humaine, et présentant par ailleurs un très grand intérêt historique, esthétique et culturel;

Que leur intégration dans le développement de la ville et de la région doit être le fait d'un travail collectif coordonnant l'action des représentants des nombreuses disciplines concernées (spécialistes de la conservation des monuments et des sites, urbanistes, économistes, sociologues, historiens, géographes, etc...) au sein d'organismes et de commissions disposant des moyens nécessaires en crédits et en personnel qualifié;

Qu'en attendant la mise en oeuvre d'une telle politique qui constitue la seule solution valable pour l'avenir des médinas, il s'avère urgent de prendre les mesures les plus rigoureusement conservatoires pour éviter la dégradation définitive du tissu urbain et de ses aspects;

Qu'il convient, en conséquence, de renforcer sans délai les moyens scientifiques, techniques et financiers des services chargés de la conservation des monuments et des sites;

Qu'enfin les Gouvernements dépositaires de ce patrimoine monumental et urbain ont à l'égard des générations futures, la responsabilité permanente de son maintien, de son développement et du respect de ses valeurs fondamentales;

Pour l'ensemble de ces raisons, les participants au colloque émettent le voeu que les Gouvernements intéressés adoptent sans tarder les mesures suivantes :

I. Renforcement des structures et des moyens des services de protection monumentale par l'allocation ou l'augmentation d'un budget affecté aux travaux de sauvegarde des ensembles historiques et l'attribution des instruments d'exécution correspondants;

II. Formation et création de corps techniques chargés de la conservation dynamique des médinas et composés de représentants des disciplines qui doivent être associées à la réalisation des programmes, et notamment d'architectes, urbanistes, historiens, sociologues, économistes et juristes, ainsi que des techniciens correspondants. L'équipe ainsi constituée sera en mesure d'assurer la mise en oeuvre de la politique d'adaptation des médinas à des fonctions urbaines actuelles, d'un caractère résidentiel, culturel, artisanal et commercial;

III. Adaptation de la législation et de la réglementation de protection aux nécessités de la conservation dynamique

des ensembles historiques, et création d'une législation de coordination entre la conservation des monuments et des ensembles, et le développement économique et social;

IV. Organisation de conférences permanentes de liaison entre les autorités publiques à tous les niveaux (national, régional et local) et les services scientifiques et techniques pour la mise en application concrète des mesures proposées et la surveillance de leur exécution;

V. Elaboration et mise en oeuvre de plans de sauvegarde et de mise en valeur des médinas ayant pour objet d'assurer leur assainissement par la création de conditions de vie moderne (réseaux d'égouts, adductions d'eau, etc...), dans le respect des structures, des cheminements et de l'aspect des immeubles anciens, et avec le souci de réaliser un équilibre économique et social satisfaisant entre toutes les parties de la ville;

VI. Intervention des mesures propres à assurer une rapide prise de conscience de l'opinion publique à l'égard de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel, et information des habitants intéressés;

VII. Octroi de facilités fiscales et financières aux organismes et aux personnes propriétaires d'immeubles situés dans les médinas en vue d'en assurer l'assainissement et la conservation sous la responsabilité et le contrôle des autorités compétentes;

Dans cet esprit, les participants au colloque émettent le voeu que le Gouvernement tunisien considère la possibilité de réaliser une ou plusieurs expériences de réanimation de tout ou partie des médinas les plus remarquables du pays;

Ils suggèrent que les organisations internationales telles que l'Unesco acceptent de mettre à la disposition du Gouvernement tunisien l'aide scientifique et technique indispensable à la réalisation d'un projet dont ils soulignent le caractère exemplaire pour l'ensemble des pays du Bassin méditerranéen.

Sur le plan des études à entreprendre par le Conseil International des Monuments et des Sites, les participants rappellent que les thèmes suggérés par le colloque de Cacérès sont aussi d'actualité pour l'examen des différents problèmes relatifs aux médinas.

Ils suggèrent cependant que soit ajouté à la liste de

thèmes le sujet suivant

"Etude des possibilités d'adaptation non destructive de la voirie et des immeubles anciens composant le tissu normal des ensembles historiques aux exigences de l'habitat, du commerce et des autres activités de la vie contemporaine".